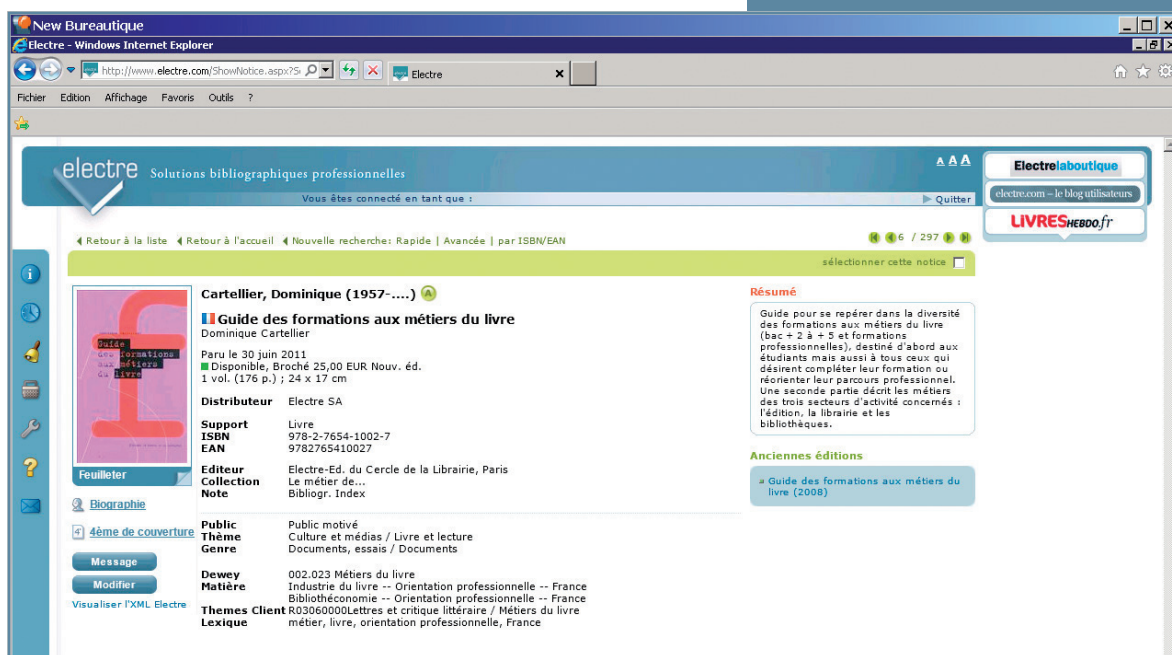


RÉFÉRENCEMENT BIBLIOGRAPHIQUE ELECTRE : MODE D'EMPLOI



CRÉATION DES NOTICES SUR ELECTRE

Chaque éditeur a un interlocuteur unique* à qui il adresse les informations suivantes :

1 Avant parution pour la création de notices « à paraître »

Un programme de vos parutions contenant au minimum : titre, auteur, ISBN13 ou EAN, date de mise en vente, résumé ou mots clés, prix.

Le délai de traitement à réception de ces documents est de 5 jours ouvrés.

2 À parution

Un exemplaire de chaque ouvrage, condition indispensable pour des notices complètes. Couvertures, 4^e de couverture, biographies et tables des matières (pour les livres scientifiques, techniques et juridiques) sont scannées. Chaque livre est contrôlé par une équipe de bibliographes catalogueurs.

J-2/J-3 mois

- ▶ Envoi du programme par l'éditeur ou le diffuseur au CRE*.
- ▶ Réception, analyse et saisie des informations (5 jours).
- ▶ Mise en ligne notice « à paraître ».

J-1 semaine

- ▶ Envoi des spécimens (1ex par titre).
- ▶ Scan couvertures et contrôle livre en main (15 jours).
- ▶ Mise en ligne et export notice complète Electre.

Un service que vous retrouverez sur www.electre.com

Contact : Service relations éditeurs 01 44 41 29 55
biblio@electre.com

Espace Editeur

[retour](#)

Bienvenue sur l'Espace Editeur d'Electre !

Merci de remplir ce formulaire pour bénéficier d'un accès gratuit à votre fonds :
 Cet accès est réservé exclusivement aux éditeurs ayant au moins un titre référencé sur la base
 Electre.
 Avant d'attribuer des codes personnels et confidentiels, nous vérifions vos informations.
 Pour en savoir plus, contactez votre chargé(e) de Relations éditeurs ou contactez-nous par
 mail à biblio@electre.com

Raison Sociale*:

Secteur d'activité*:

Civilité*: Mr Mme Mlle

Prénom*:

Nom*:

Fonction*:

Téléphone*:

Fax:

E-mail*:

Répétez E-mail*:

Adresse*:

Code postal*:

Ville*:

Etat/Province:

Pays*:

Nombre de titres publiés par an*:

* Champs obligatoires

ACTUALISATION DES DONNÉES

Pour mettre à jour les notices présentes sur Electre.com, souscrivez gratuitement un abonnement à l'intégralité de votre fonds : *l'espace éditeur*.

Visualisez et contrôlez en temps réel les informations contenues dans vos notices.

Votre interlocuteur garantit la transmission en flux tendu des modifications que vous lui envoyez. Faites-lui parvenir toute l'information qui peut permettre de fiabiliser vos données (confirmations de mise en vente, abandons de projets, reports, etc.).

Si vous ou votre distributeur êtes adhérent Dilicom les disponibilités et les prix sont importés de Dilicom pour une mise à jour quotidienne.

DIFFUSION DES DONNÉES

Une fois ces informations enregistrées sur la base, elles alimentent le site www.electre.com, les dossiers *Livres Hebdo* (bibliographies, suppléments, rubrique AP pour les annonceurs, et Livres de la semaine), ainsi que certains sites marchands.

* Pour connaître votre chargé des relations éditeurs (**CRE) merci d'envoyer un mail à biblio@electre.com en précisant votre mode de diffusion et/ou distribution.

Un service que vous retrouverez sur www.electre.com

Contact : Service relations éditeurs 01 44 41 29 55
biblio@electre.com

Ne sont pas répertoriés dans la base Electre :

- ▶ Les publications qui ne correspondent pas à la définition Afnor d'un livre, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas un « document formé par l'assemblage de plus de 48 pages constituant une unité bibliographique », exceptions faites des livres pour enfant ou de poésie.

- ▶ L'imagerie sans texte (autocollant, livres de coloriage, gommettes...).

- ▶ Les titres ne bénéficiant pas d'une distribution régulière dans les points de vente du livre tels les éditions club et les ouvrages, revues et titres multimédia diffusés exclusivement par courtage ou par correspondance.

- ▶ Les livres qui ne possèdent pas d'achevé d'imprimer, dont ceux réalisés par des moyens de reproduction artisanaux.

- ▶ Les ouvrages ne possédant pas d'EAN (ou code à barres).

- ▶ Les livres auto-édités.

- ▶ Tous les ouvrages publiés par des éditeurs dont l'activité est notamment l'édition à compte d'auteur et qui se fondent sur l'article L.132-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

- ▶ Tous les ouvrages publiés par des éditeurs qui pratiquent l'édition en compte à demi avec leurs auteurs.

- ▶ Les publications en ligne et leur version sous forme papier, qu'elles soient par ailleurs commercialisées ou non par le circuit traditionnel des librairies, ce qui inclut celles qui sont proposées en ligne ou imprimées à la demande. Seuls les ouvrages numériques dont la notice du livre papier existe dans la base peuvent être référencés par le moissonnage électronique d'une plateforme e-distributeur.